(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 1 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: AIRNET PRO 750ml

Code du produit: 10262501

UFI: VU65-49NH-N00G-2YU7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les personnes ou les animaux.

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: CH QUÍMICA, S.L.

Adresse: C/ Olot, 18-16, Pol. Ind. Pla de la Bruguera

Ville: 08211 - Castellar del Vallès

Province ou région: Barcelona

Numéro de Téléphone: +34937143535 E-mail: info@chquimica.com Web: www.chquimica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34937143535 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 07:00-15:00)

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

## Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



#### Mention d'avertissement:

#### **Attention**

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage/une protection auditive/ ...

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de traitement autorisé.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 2 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

#### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:

Ne pas manger

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom		(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
		Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
CAS No: 68424-85-1 CE No: 270-325-2 Registration No: 01- 2119983287-23-0000	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	0.25 - 1 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) - Eye Dam. 1, H318 - Skin Corr. 1B, H314	-

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.**

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctène ou une dermathose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

## 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

## En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 3 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des phlyctène ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

#### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

# RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou en cas de contamination de lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes, selon la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficiels ou souterraines, du sol et du sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 4 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Nettoyage des climatiseurs. Usage professionnel uniquement.

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Concentration: 100 %

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %						
Utilisation(s):	Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les personnes ou les animaux.						
<b>Protection respira</b>	Protection respiratoire:						
Si l'on applique les r individuelle.	mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection						
Protection des ma	ains:						
Si le produit est mai	nipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.						
Protection des ye	ux:						
Si le produit est mai	nipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.						
Protection de la p	eau:						
PPE:	Chaussures de travail						
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.						
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347						
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour						
des questions d'hygiene qu'il faut eviter qu'une autre personne les reutilise.							
	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à						
Observations:	protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles						
	tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.						

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 5 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

État physique: Liquide Couleur: Vert fluorescent

Odeur: Pin

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: >65 °C

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: 10,4-11,4 (100%)

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Soluble en agua Hydro solubilité: Soluble

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 1

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

#### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

# RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

#### 10.4 Conditions à éviter.

- Eviter le contact avec des acides

#### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides

## 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

MÉLANGE IRRITANT. Un contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses, peut donner lieu à l'apparition de symptômes d'irritations tels que des rougeurs, des phlyctène ou une dermathose. Certains de ces symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

MÉLANGE IRRITANT. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml



Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 6 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom		Toxicité aigue				
Nom	Туре	Essai	Espèce	Valeur		
		DL50	RAT	500 mg/Kg [1]		
	Oral					
composés de l'ion ammonium quaternaire,		[1] Calcula	ndo			
benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures		CL50	Rata	>2000 mg/Kg [1]		
benzylakyi eri C12-10 dimediyles, Cillordies	Cutané					
		[1] Calcula	ndo			
		LC50	Rat	0.25 mg/l (4h) [1]		
	Inhalation					
CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2	Innaiation	[1] Method	d:OECD Test Gu	iideline 403, Test		
		atmospher	e:dust/mist			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Irritant pour la peau, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### **Autres informations**

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

## 12.1 Toxicité.

Nom			Écotoxicité	
Nom	Type	Essai	Espèce	Valeur

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml



Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 7 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

	Poissons	LC50	Oncorhynchus mykiss	0.85 mg/L (96H) [1]
composés de l'ion ammonium quaternaire,		[1] OECD	203	
benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia magna	0.016 mg/L (48h)
	Plantes	EC50	Selenastrum capricornutum	0.026 mg/L (72H) [1]
CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2	aquatiques	[1] OECD	01	

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les agents de surface contenus dans ce produit répondent aux critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (CE) nº 648/2004 relatif aux détergents. Les données qui justifient cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes qui en font la demande.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
Non	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	2,88	-	-	Faible
CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2	2,00			. 4.5.6

## 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol. Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

## 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**<u>Terre</u>**: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 8 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissement aérien.

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, GE III, (-) IMDG: UN 3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, GE III OACI/IATA: UN 3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, GE III

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 9

## 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm - Fiches d'urgence (F - Incendie, S - Dispersions): F-A,S-F

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR LQ: 5 L IMDG LQ: 5 L ICAO LQ: 30 kg B



Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR Procéder conformément au point 6.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV) Teneur en COV (p/p): 1,628 %

Teneur en COV: 16,281 g/l

#### Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface non ioniques	< 5%
EDTA et sels	< 5%
agents de surface anioniques	< 5%
agents de surface cationiques	< 5%
parfums	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 9 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A
Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.
Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 2: Dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

## Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10262501-AIRNET PRO 750ml

REF EID: CB41

Version 1 Date d'établissement: 25/06/2019

Version 9 (sustituye la version 8) Date de révision: 19/09/2022





Page 10 de 10 Date d'impression: 29/11/2022

NOEC: Concentration sans effet observé.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle.Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 1 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: AIRPUR PRO 750 ml

Code du produit: 10261001

UFI: TJ55-J99K-2002-4V38

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les personnes ou les animaux.

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: CH QUÍMICA, S.L.

Adresse: C/ Olot, 18-16, Pol. Ind. Pla de la Bruguera

Ville: 08211 - Castellar del Vallès

Province ou région: Barcelona

Numéro de Téléphone: +34937143535 E-mail: info@chquimica.com Web: www.chquimica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +34937143535 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 07:00-15:00)

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux. Flam. Liq. 3 : Liquide et vapeurs inflammables. STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:





#### Mention d'avertissement:

#### **Attention**

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 2 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage/une protection auditive/ ...

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Contient:

propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol

#### Sustancias activas:

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, 29,25%; acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque, 0,88%; composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, 0,8%; chlorure de didécyldiméthylammonium, 0,5%; éthanol; alcool éthylique, 0,1%; géraniol; (2E)-3,7-diméthylocta2,6-dién-1-o, 0,019%; undécane-2-one, 0,006%;

#### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT. Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB. Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes: Ne pas manger

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

			(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
Identifiants	Identifiants Nom		Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 603-117- 00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01- 2119457558-25-XXXX	[2] propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	20 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
CAS No: 68439-50-9 CE No: 500-213-3 Registration No: 01- 2119487984-16-XXXX	Alcohols, C12-14, ethoxylated	0.1 - 25 %	Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 3, H412	-
CAS No: 13040-19-2 CE No: 235-911-4	Zinc diricinoleate	1 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315	-

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml



Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 3 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

CAS No: 68424-85-1 CE No: 270-325-2 Registration No: 01- 2119983287-23-0000	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	0.25 - 1 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) - Eye Dam. 1, H318 - Skin Corr. 1B, H314	-
Index No: 612-131- 00-6 CAS No: 7173-51-5 CE No: 230-525-2 Registration No: 01- 2119945987-15-0000	chlorure de didécyldiméthylammonium	0.1 - 1 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 2, H411 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Corr. 1B, H314	-
Index No: 603-002- 00-5 CAS No: 64-17-5 CE No: 200-578-6 Registration No: 01- 2119457610-43-XXXX	[2] éthanol, alcool éthylique	0 - 2.5 %	Flam. Liq. 2, H225	-
CAS No: 124-76-5 CE No: 204-712-4	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-ol	0 - 2.5 %	Flam. Sol. 2, H228	-
CAS No: 464-45-9 CE No: 207-353-1	I-Borneol	0 - 2.5 %	Flam. Sol. 2, H228	-
CAS No: 7785-26-4 CE No: 232-077-3	l-alpha-Pinene	0 - 0.25 %	Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317	-

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

## En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

## En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

## En cas d'ingestion.

<sup>[2]</sup> Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 4 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des phlyctène ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

#### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

Produit inflammable, il faut prendre les mesures de prévention nécessaire pour écarter les dangers, en cas d'incendie il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

#### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

#### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou en cas de contamination de lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes, selon la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficiels ou souterraines, du sol et du sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 5 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

		Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
Code	Description	Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000	50.000

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Nettoyage des climatiseurs et des systèmes de réfrigération, fongicide et désinfectant.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
propan-2-ol, alcool isopropylique,	67-63-0	France [1]	<b>Huit heures</b>		
isopropanol	07-03-0	Trance [1]	Court terme	400	980
éthanol, alcool éthylique	64-17-5	France [1]	Huit heures	1000	1900

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 6 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

<b>Court terme</b> 5000 9500				
		Court terme	5000	9500

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques. Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	500
	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	89
	(Consommateur	systémiques	(mg/m³)
	s)		
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888
CAS No: 67-63-0	(Travailleurs)		(mg/kg
EC No: 200-661-7			bw/day)
EC No. 200-001-7	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319
	(Consommateur		(mg/kg
	s)		bw/day)
	DNEL	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg
	(Consommateur		bw/day)
	s)		
éthanol, alcool éthylique	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	950
CAS No: 64-17-5	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
EC No: 200-578-6			
I-alpha-Pinene	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	5,98
CAS No: 7785-26-4	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
EC No: 232-077-3			

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMÉL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
	eau (eau douce)	140,9 (mg/L)
	eau (eau de mer)	140,9 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	140,9 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	552 (mg/kg
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol		sediment dw)
CAS No: 67-63-0	sédiment (eau de mer)	552 (mg/kg
EC No: 200-661-7		sediment dw)
EC NO: 200-601-7	Soil	28 (mg/kg
		soil dw)
	STP	2251 (mg/L)
	oral (Hazard for predators)	160 (mg/kg
		food)
	Fresh water	0,96 (mg/L)
	Marine water	0,79 (mg/L)
éthanol, alcool éthylique	eau (rejets intermittents)	2,75 (mg/L)
CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6	Soil	0,63 (mg/kg
		soil dw)
	sédiment (eau douce)	3,6 (mg/kg
		sediment dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

## 8.2 Contrôles de l'exposition.

## Mesures d'ordre technique:

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

**Version 1** Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 7 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Désinfectants et algicides non destinés à une application directe sur les personnes ou les animaux.
Protection respir	atoire:
Si l'on applique les individuelle.	mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection
Protection des m	ains:
Si le produit est ma	nipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
Protection des ye	eux:
PPE:	Écran facial
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougement doucement.
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.
Protection de la	peau:
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques
	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être
Caractéristiques:	portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une

. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont Observations: été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus. Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II. Normes CEN: EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346 Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas Maintenance: en excellent état.

Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par

# RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Parfumé

Observations:

PPF:

Seuil olfactif: Non disponible Point de fusion: Non disponible Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des

conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.

propriétés du produit. Inflammabilité: Non disponible

Limites inférieure d'explosion: Non disponible Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: >35 °C

Température d'auto-inflammation: Non disponible Température de décomposition: Non disponible

pH: 4-5 (100%)

Viscosité cinématique: Non disponible

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml



Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 8 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

Solubilité: Non disponible Hydro solubilité: Soluble Liposolubilité: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité absolue: Non disponible

Densité relative: 0,95

Densité de vapeur relative: Non disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable (Non pertinent pour ce type de produit)

#### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non disponible

Propriétés explosives: No tiene propiedades explosivas Propriétés comburantes: No tiene propiedades oxidantes

Point de goutte: Non disponible Scintillation: Non disponible

# RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

#### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Bases

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

#### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Haute température
- Décharges statiques
- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter le contact avec les bases
- Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

#### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Bases
- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matières comburantes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

MÉLANGE IRRITANT. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml





Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022

Page 9 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

Toxicité aigue				
Nom Type Essai Espèce Valeur				
LD50 Rat 5050 mg/kg bw				
LD50 Rat 5840 mg/kg bw	[2]			
542 0 1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	10/0441/			
Oral [1] Gigiena i Sanitariya. For English translation, see	HYSAAV.			
Vol. 43(1), Pg. 8, 1978  [2] FURTHER EXPERIENCE WITH THE RANGE FIND	INC TEST			
IN THE INDUSTRIAL TOXICOLOGY LABORATORY,				
Toxicol 30(1):63-68	3 Ina 1179			
LD50 Rabbit 12800 mg/kg bw	[1]			
DL50 Rat 1088 mg/Kg				
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol LD50 Rabbit 16.4 mL/kg bw [	2]			
Cutané [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Sc	lvents,			
1974. Vol. 1, Pg. 100, 1974   [2] FURTHER EXPERINCE WITH THE RANGE FINDI	NC TECT			
IN THE INDUSTRIAL TOXICOLOGY LABORATORY,				
Toxicol 30(1):63-68	, ina riyg			
CL50 Rat 72600 mg/m3 (4	H)			
CL50 Rat >10000 ppm (6	h)			
LC50 Rat >10000 ppm (6 h)				
Inhalation LC50 Rat >20 mg/L (8h) [	2]			
CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7 [1] OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity) report, 1991	study			
[2] Datos Bibliográficos				
LD50   Rat   >2000 mg/Kg [	11			
Oral	-1			
[1] Source FCHA				
Alcohols, C12-14, ethoxylated  Cutané  LD50 Rat > 2000 mg/kg b	W			
Cutaile				
CAS No. 69420 FO 0 FC No. FOO 213 2				
CAS No: 68439-50-9 EC No: 500-213-3 LD50 Rat >2000 mg/Kg bw	Г11			
Oral	[1]			
[1] Datos ECA				
Zinc diricinoleate				
Cutané				
CAS No: 13040-19-2				
CAS No: 13040-19-2 EC No: 235-911-4 DL50 RAT 500 mg/Kg [1]				
Oral	ı			
[1] Calculado				
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures  CL50 Rata >2000 mg/Kg [	1]			
Cutane				
[1] Calculado	4.7			
LC50 Rat 0.25 mg/l (4h) [	1]			
CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2 Inhalation [1] Method:OECD Test Guideline 403, Test				
atmosphere:dust/mist				
LD50 mouse 8300 mg/kg bw	11			
Oral Oral				
[1] Source ECHA				
éthanol, alcool éthylique LD50 Conejo >15800 mg/Kg [	1]			
Cutané				
[1] Bibliografia				
[1] Bibliografia  CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6  [1] Bibliografia  CL50 Rat 124.7 mg/L (4h)	)			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 10 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers.

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### **Autres informations**

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

## 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
NOIII	Туре	Essai	Espèce	Valeur
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	Poissons	LC50 LC50 LC0 LC50 LC100	Fish Pimephales promelas Leuciscus idus melanotus Leuciscus idus melanotus Leuciscus idus melanotus	7020 mg/l (48 h) [3] s 8970 mg/l (48 h) [4] 10920 mg/l (48 h) [5]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml



REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 11 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

		[1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414 [2] The 96 hour LC50 method is described by the US Environmental Protection Agency Committee on Methods for Toxicity Tests with Aquatic Organisms 1975. [3] Not GLP. According to guideline. Although some details (concentrations, light period, pH and O2 measurement, controls, and replicates) are not reported, the study meets generally accepted scientific principles. [4] Not GLP. According to guideline. Although some details (concentrations, light period, pH and O2 measurement, controls, and replicates) are not reported, the study meets generally accepted scientific principles. [5] Not GLP. According to guideline. Although some details
		(concentrations, light period, pH and O2 measurement, controls, and replicates) are not reported, the study meets generally accepted scientific principles.  LC50 Crustacean 1400 mg/l (48 h) [1] LC50 Daphnia magna >10000 mg/l (24 h) [2]
	Invertébrés aquatiques	LC50 Crangon crangon 1150 ppm (96 h) [4]  [1] Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118  [2] Not GLP, no guideline followed, although it is similar to the most recent OECD 202 with some deviations, which did not affect results. It contains all the information necessary for the evaluation.  [3] Not GLP, no guideline followed, although it is similar to the most recent OECD 202 with some deviations, which did not affect results. It contains all the information necessary for the evaluation.  [4] Toxicity of oil-sinking agents, Marine Pollution Bulletin 5:88, 116-118, 1974
		CE50 Toxicity ALGAS threshold Scenedesmus >1000 mg/L (72H) [1] Toxicity quadricauda 1800 mg/L (7 d) [2] threshold Microcystis 1000 mg/l (8 d) [3] concentra aeruginosa tion
CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	Plantes aquatiques	[1] OECD 201 [2] Comparison of the Toxicity Thresholds of Water Pollutants to Bacteria, Algae, and Protozoa in the Cell Multiplication Inhibition Test, Water Research Vol. 14. pp. 231 to 241 [3] Not GLP, not guideline compliant. Growth inhibition expressed as a function of relative turbidity determined at the end of the study (8 d) and TS concentration. Oxygen concentration not measured. Procedure in accordance with generally accepted standards.
Alcohols, C12-14, ethoxylated	Poissons Invertébrés	LC50 Fish 0,1-1 mg/l (96 h)  EC50 Daphnia magna 0,1-1 mg/l (48 h)
Alconols, C12-17, euroxylateu	aquatiques Plantes	EC50 Daprillia magria 0,1-1 mg/l (48 ft)  EC50 Algae 0,1-1 mg/l (72 h)
CAS No: 68439-50-9 EC No: 500-213-3	aquatiques	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml



Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 12 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

	Poissons	LC50	Oncorhynchus mykiss	0.85 mg/L (96H) [1]	
composés de l'ion ammonium quaternaire,		[1] OECD 203			
benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia magna	0.016 mg/L (48h)	
	Plantes aquatiques	EC50	Selenastrum capricornutum	0.026 mg/L (72H) [1]	
CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2		[1] OECD (	)1		
		LC50	Fish	11000 mg/l (96 h) [1]	
	Poissons	Molecular S C1-C13 Alip	ohatic Alcohols. Chemo	oxicity - an Example with sphere 13(5/6):613-622	
éthanol, alcool éthylique	Invertébrés aquatiques	LC50 Crustacean 9280 mg/l (48 h) [1 [1] Takahashi, I.T., U.M. Cowgill, and P.G. Murphy 1987 Comparison of Ethanol Toxicity to Daphnia magna and Ceriodaphnia dubia Tested at Two Different Temperatur Static Acute Toxicity Test Results. Bull.Environ.Contam.Toxicol. 39(2):229-236. Ziegenfuss, P.S., W.J. Renaudette, and W.J. Adams 1986. Methodolo for Assessing the Acute Toxicity of Chemicals Sorbed to Sediments: Testing the Equilibrium Partitioning Theory. T.M.Poston and R.Purdy (Eds.), Aquatic Toxicology and Environmental Fate, 9th Volume, ASTM STP 921, Philadelphia, PA:479-493			
	Plantes	CE50	M.aeroginosa	1450 mg/L (192h)	
CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6	aquatiques				

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Informations sur la biodégradabilité:

	Biodégradabilité				
Nom	Termes Concentrati % de dégradation Paramé				Période
éthanol, alcool éthylique	Aerobic	100	89	mg/L	14 d
CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6					

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

Les agents de surface contenus dans ce produit répondent aux critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données qui justifient cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes qui en font la demande.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation				
Nom	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau	
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	0,05	-	-	Très faible	
CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	0,05			Tres faible	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	2,88	-	-	Faible	
CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2					
éthanol, alcool éthylique	-0,3	3	-	Très faible	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml





REF EID: CB43
Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022

Page 13 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

CAS No: 64-17-5 EC No: 200-578-6

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol. Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Classification des déchets selon le catalogue européen des déchets:

07 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 06 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

07 06 04 autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Résidu classifié comme dangereux.

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID. Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissement aérien.

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 1993

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT PROPAN-2-OL ALCOOL ISOPROPYLIQUE ISOPROPANOL / CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM), 3, GE III, (D/E)

IMDG: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.Á. (CONTIENT PROPAN-2-OL ALCOOL ISOPROPYLIQUE ISOPROPANOL / CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM), 3, GE III (35°C)

OACI/IATA: UN 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT PROPAN-2-OL ALCOOL ISOPROPYLIQUE ISOPROPANOL / CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM), 3, GE III

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 14 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-E,S-E

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 3



Numéro de danger: 30 ADR LQ: 5 L IMDG LQ: 5 L ICAO LQ: 10 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR Procéder conformément au point 6.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV) Teneur en COV (p/p): 29,509 % Teneur en COV: 280,338 g/l

#### Contient conformément au Règlement (EC) No 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface non ioniques < 5% agents de surface cationiques < 5%

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c

Information en relation avec le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et l'utilisation des biocides:

Type de produit	Groupe
Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux	Désinfectants
Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux	Désinfectants

Substances actives	Concentration %
propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
CAS No: 67-63-0	29,25
EC No: 200-661-7	
acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	0.88
CAS No: 79-33-4	0,00

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml





REF EID: CB43
Date d'établissement: 18/12/2018 Version 1

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022

Page 15 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

EC No: 201-196-2	
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures CAS No: 68424-85-1	0,8
EC No: 270-325-2	0,0
chlorure de didécyldiméthylammonium	
CAS No: 7173-51-5	0,5
EC No: 230-525-2	
éthanol; alcool éthylique	
CAS No: 64-17-5	0,1
EC No: 200-578-6	
géraniol; (2E)-3,7-diméthylocta2,6-dién-1-o	
CAS No: 106-24-1	0,019
EC No: 203-377-1	
undécane-2-one	
CAS No: 112-12-9	0,006
EC No: 203-937-5	

Substances affectées par le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux:

Nom		
chlorure de didécyldiméthylammonium		
CAS No: 7173-51-5		
EC No: 230-525-2		
Annexe I partie 1 - Sous-catégorie	Limite	
Pesticides du groupe des produits phytopharmaceutiques	Interdit	

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 2: Dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2 Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

# 10261001-AIRPUR PRO 750 ml

REF EID: CB43

Version 1 Date d'établissement: 18/12/2018

Version 12 (sustituye la version 11) Date de révision: 21/11/2022





Page 16 de 16 Date d'impression: 29/11/2022

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2 Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3 Flam. Sol. 2 : Matière solide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosif cutanée, Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Irritant pour la peau, Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisant cutané, Catégorie 1

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration. CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance

en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878. Règlement (CE) No 1907/2006. Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle.Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.